



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Maya Chammas
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-09-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-09-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of September 19, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 19, il répond aux questions de 9 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 57.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2023

RÉSOLUTION N° 23-09-05

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2023

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-09-05

Subject: Adoption of Minutes of the August 15, 2023, Regular Meeting and Special Meeting of September 15, 2023

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 15, 2023, and Special Meeting of September 15, 2023, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the *Cities and Towns Act*, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 15, 2023 and Special Meeting of September 15, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes - 20 000\$
- .2 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .3 Liste des chèques et dépôts directs
- .4 Rapport - Ressources humaines
- .5 Permis et certificats

6. Mandat de services juridiques professionnels

RÉSOLUTION N° 23-09-06

Objet : Mandat de services juridiques professionnels

ATTENDU QUE le 24 janvier 2023, la Ville a, par l'adoption de sa résolution n° 23-01-03, décidé de maintenir sa reconnaissance obtenue en vertu de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française* et d'ainsi conserver son statut bilingue ;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal souhaite s'opposer vigoureusement aux modifications de la *Charte de la langue française* du Québec ;

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats montréalais Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. possède l'expertise requise en droit constitutionnel pour contester les dispositions du projet de loi 96 (la loi ayant modifié de façon substantielle la *Charte de la langue française* du Québec) ;

RESOLUTION NO. 23-09-06

Subject: Mandate for professional legal services

WHEREAS on January 24, 2023, the Town, by adopting resolution no. 23-01-03, decided to maintain its recognition obtained under section 29.1 of the *Charter of the French Language* and thus maintain its bilingual status;

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to vigorously oppose modifications of Québec's *Charter of the French Language*;

WHEREAS the Montreal law firm of Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. has the requisite expertise in constitutional law to challenge the provisions of Bill 96 (the now law which has substantially modified Québec's *Charter of the French Language*);

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal souhaite retenir les services du cabinet d'avocats Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre d'une contestation judiciaire de la Loi 96 ;

ATTENDU QUE le cabinet d'avocats Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. a soumis sa lettre de mandat stipulant les coûts et les conditions de son offre de services juridiques ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 63 236,25 \$ (taxes incluses) pour de services professionnels juridiques pour contester diverses dispositions du projet de loi 96 ;

De mandater le cabinet d'avocats Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. pour, entre autres, effectuer les recherches et analyses nécessaires à l'identification des arguments, de la jurisprudence et de la doctrine pertinents à l'exercice d'un recours devant la Cour supérieure du Québec pour contester diverses dispositions du projet de loi 96, ainsi que pour rédiger et déposer la demande de révision judiciaire et de jugement déclaratoire correspondante et la déposer à la Cour supérieure du Québec, et ce, au montant d'honoraires professionnels de 49 500 \$ et de débours de 5 500 \$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser la directrice générale à signer la lettre de mandat ci-jointe au nom de la Ville de Mont-Royal ; et

De permettre à la Ville de Mont-Royal de mettre fin au présent mandat, en tout temps, au moyen d'une lettre de résiliation de mandat signée par le greffier ou la directrice générale de la Ville de Mont-Royal.

Vote contre : Conseillère Maryam Kamali Nezhad

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

WHEREAS the Town of Mount Royal wishes to retain the services of the law firm of Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. to represent the Town's interests with respect to a legal challenge to Bill 96;

WHEREAS the law firm of Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. has submitted its mandate letter stipulating the costs and conditions of its legal services offer;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure of \$63,236.25 (taxes included) for professional legal services to challenge various provisions of Bill 96;

To mandate the law firm of Gattuso Bouchard Mazzone S.E.N.C.R.L. to, *inter alia*, conduct the underlying research and analysis to identify the pertinent arguments, case law and doctrine to proceed with a Superior Court of Québec cause of action challenging various provisions of Bill 96, as well as to draft and file the corresponding *Application for Judicial Review and Declaratory Judgment* and filing with the Superior Court of Québec, in the amount of \$49,500 in professional fees and \$5,500 in disbursements, plus applicable taxes;

To authorize the Town Manager to sign the attached mandate letter on behalf of the Town of Mount Royal; and

To allow the Town of Mount Royal to terminate the present mandate, at any time, by means of a termination of mandate letter signed by the Town Clerk or the Town Manager of the Town of Mount Royal.

Vote against: Councillor Maryam Kamali Nezhad

ADOPTED BY MAJORITY

7. Ratification des débours pour la période du 1er août au 31 août 2023

RÉSOLUTION N° 23-09-07

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er août au 31 août 2023

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er août au 31 août 2023 :

Masse salariale : 2 428 968 \$

Fournisseurs
et autres paiements : 3 000 417 \$

RESOLUTION NO. 23-09-07

Subject: Ratification of disbursements for the period of August 1st to August 31, 2023

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between August 1st to August 31, 2023:

Payroll: \$2,428,968

Suppliers
and other payments: \$3,000,417

Frais de financement : 166 596 \$

Financing costs: \$166,596

Total des déboursés : 5 595 981 \$

Total disbursements: \$5,595,981

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. **Entente avec le ministère de l'Éducation du Québec pour le programme d'aide financière afin d'offrir la gratuité des cours de formations pour les sauveteurs et moniteurs aquatiques**

RÉSOLUTION N° 23-09-08

RESOLUTION NO. 23-09-08

Objet : Entente avec le ministère de l'Éducation du Québec pour le programme d'aide financière afin d'offrir la gratuité des cours de formations pour les sauveteurs et moniteurs aquatiques

Subject: Agreement with the ministère de l'Éducation du Québec for the financial assistance program offering free required courses for aspiring lifeguards and instructors

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

D'autoriser la signature d'une entente avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour de l'aide financière de 57 644 \$ maximum, afin d'offrir la gratuité des cours de formation pour les sauveteurs et moniteurs aquatiques pour l'année 2023-2024, le tout selon la politique du MEQ ;

To authorize the signature of an agreement with the ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) for a financial grant of a maximum of \$57,644 allowing the Town to offer free mandatory courses for aspiring lifeguards and instructors for the 2023-2024 season. All in accordance with the policy of the MEQ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer l'entente au nom de la Ville.

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign the agreement on behalf of the Town.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. **Application et équipements informatiques pour la gestion de flotte et de services pour les travaux publics**

RÉSOLUTION N° 23-09-09

RESOLUTION NO. 23-09-09

Objet : Application et équipements informatiques pour la gestion de flotte et de services pour les travaux publics

Subject: Fleet and service management software and computer equipment for public works

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

D'autoriser une dépense 31 746,57 \$ taxes incluses pour l'achat d'une application et d'équipements informatiques pour la gestion de flotte et de services pour les travaux publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expenditure of \$31,746.57 taxes included for the purchase of an application and computer equipment for fleet management for public works, including all incidental costs, if applicable;

D'autoriser un emprunt de 29 000 \$ au fonds de roulement pour acquitter ces dépenses et de rembourser ces sommes sur une période de cinq (5) ans ;

To authorize a loan of \$29,000 from the Working Fund to pay these expenses and repay the amounts over a five (5) year period;

D'accorder le contrat pour l'acquisition des équipements informatiques (rugged toughbooks) et accessoires à IT2Go au prix total de 22 338,51 \$;

To award the contract for the acquisition of computer equipment (rugged toughbooks) and accessories to IT2Go at a total price of \$22,338.51;

D'accorder le contrat pour l'acquisition du logiciel CAT Electronic Technician (ET) à Toromont CAT au prix total de 6 777,95 \$;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit :

Provenance : Fonds de roulement

Imputation : Project: 2023-100-06 - « Logiciel Caterpillar pour les mécaniques »

Poste budgétaire : 22-100-00-761

Contrats : 29 116,46 \$

Crédits : 29 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award the contract for the acquisition of CAT Electronic Technician (ET) software to Toromont CAT at a total price of \$6,777.95;

To authorize the Director General or the Town Clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, all documents giving pertaining to this resolution;

To charge the expenses associated with these contracts as follows:

Source: Working capital funds

Charge: Project: 2023-100-06 - " Logiciel Caterpillar pour les mécaniques "

Budget code: 22-100-00-761

Contracts: \$29,116.46

Credits: \$29,000

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Modification de la résolution n° 23-08-13

RÉSOLUTION N° 23-09-10

Objet : Modification de la résolution n° 23-08-13

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De modifier la résolution no 23-08-13 adoptée le 15 août 2023 par :

- le remplacement au 1er paragraphe du dispositif des mots « de la firme CARDIN JULIEN INC » par «de Cardin Julien inc. + CCM2 Architectes, en consortium, étant entendu que Cardin Julien inc. est le représentant autorisé du regroupement, » ;
- le remplacement au 3e paragraphe du dispositif des mots « à CARDIN JULIEN INC » par « à Cardin Julien inc. + CCM2 Architectes, en consortium ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-09-10

Subject: Modification of resolution No. 23_08-13

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To amend resolution No. 23-08-13 adopted on August 15, 2023, by:

- the replacement in the 1st paragraph of the words "the firm CARDIN JULIEN INC" by "the Cardin Julien inc. + CCM2 Architectes, consortium, it being understood that Cardin Julien inc. is the authorized representative of the group,";
- the replacement in the 3rd paragraph of the words "CARDIN JULIEN INC" by "the Cardin Julien inc. + CCM2 Architectes consortium".

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Fourniture et livraison des fleurs pour l'année 2024

RÉSOLUTION N° 23-09-11

Objet : Fourniture et livraison des fleurs pour l'année 2024

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 85 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison des fleurs pour l'année 2024, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant ;

RESOLUTION NO. 23-09-11

Subject: Supply and delivery of flowers for the year 2024

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize a maximum expense for the amount of \$85,500 (taxes included) for the supply and delivery of flowers for the year 2024, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie LES SERRES Y.G. PINSONNEAULT INC. le contrat (HO-AC-Fourniture et livraison des fleurs annuelles 2024) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au coût total de 77 706,74 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2024

Imputation: 02-761-00-648 « Matériel - Fleurs et arbustes ».

Contrat : 77 706,74 \$ (taxes incluses)
Dépense : 85 500 \$ (taxes incluses)
Crédit : 78 072,90 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the company LES SERRES Y.G. PINSONNEAULT INC. the contract (HO-AC-Fourniture et livraison des fleurs annuelles 2024) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$77,706.74 (taxes included), in accordance with the tendering documents

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating budget 2024

Appropriation: 02-761-00-648 "Matériel - Fleurs et arbustes".

Contract: \$77,706.74 (taxes included)
Expense: \$85,500 (taxes included)
Credit: \$78,072.90

Credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Étude de faisabilité et conception d'un réseau de chauffage urbain

RÉSOLUTION N° 23-09-12

Objet : Système de pondération et d'évaluation pour services professionnels - Étude de faisabilité et conception d'un réseau de chauffage urbain

ATTENDU QUE le conseil désire explorer la conception d'un réseau de chauffage urbain (district heating) pour chauffer les futurs bâtiments de l'avenue Roosevelt ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De mandater l'administration à mettre en place les actions requises pour la réalisation d'une étude de faisabilité et conception d'un réseau de chauffage urbain ;

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité et conception d'un réseau de chauffage urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-09-12

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - Feasibility study and design of a district heating system

WHEREAS council wishes to explore the design of a district heating system to heat future buildings on Roosevelt Avenue;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To mandate the administration to put in place the actions required for the realization of a feasibility study and design of a district heating system;

To approve the bid weighting and evaluating system for the professional services for the preparation of a feasibility study and design of a district heating system.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Travaux de réfection du sous-sol de l'hôtel de ville suite à l'inondation

RÉSOLUTION N° 23-09-13

Objet : Travaux de réfection du sous-sol de l'hôtel de ville suite à l'inondation

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'affecter un crédit de 220 000 \$ du surplus accumulé non affecté de la ville pour financer une partie des dépenses de fonctionnement engagées par la Ville dans le cadre des travaux réalisés dans le cadre de l'inondation du sous-sol de l'hôtel de ville ;

D'autoriser une dépense de 225 940,84 \$ (taxes incluses) pour les travaux de réhabilitation du sous-sol de l'hôtel de ville suite à l'inondation du 13 juillet dernier, considérant qu'il s'agit de travaux requis dans une situation urgente ;

D'entériner le contrat octroyé à la firme TANDEM SERVICE APRÈS SINISTRE, pour des travaux d'urgence de démolition des cloisons et des murs endommagés lors de l'inondation pour un total de 71 309,99 \$ (taxes incluses) ;

D'accorder à la firme CHEVALIER SÉGUIN INC. un contrat de 128 630,85 \$ (taxes incluses) pour la reconstruction des murs et cloisons endommagés, incluant les joints de plâtre, la peinture et le remplacement des moulures, lors de l'inondation. L'estimation déposée par cette firme ayant été approuvée par notre assureur ;

D'autoriser la directrice générale à accorder divers contrats relatifs à l'inondation du sous-sol de l'hôtel de ville du 13 juillet dernier, le tout selon la délégation de pouvoir de la Ville.

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2023

Imputation :

02-194-01-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains », activité « HV – inondation »

02-132-00-451 « frais de déménagement »

02-140-00-649 « mobilier de bureau » Service du Greffe et Affaires publiques

02-160-00-649 « mobilier de bureau » Service des ressources humaines

02-132-00-649 « mobilier de bureau » Service de l'approvisionnement

02-135-00-649 « mobilier de bureau » Service informatique

Dépenses : 225 940,84 \$ (taxes incluses)
Crédit : 206 314,10 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-09-13

Subject: Repair work on the basement of Town hall following the flood

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To appropriate a credit of \$220,000 from the Town's unrestricted accumulated surplus to fund a portion of the operating expenses incurred by the city as part of the work carried out in connection with the flooding of the town hall basement;

To authorize an expense of \$225,940.84 (taxes included) for the rehabilitation work in the basement of Town hall following the flood of July 13, this work being of an urgent nature;

To ratify the contract awarded to the firm TANDEM SERVICE APRÈS SINISTRE, for emergency work to demolish partitions and walls damaged during the flood for a total of \$71,309.99 (taxes included);

To award the firm CHEVALIER SÉGUIN INC. a contract for \$128,630.85 (taxes included) for the reconstruction of damaged walls and partitions, including plaster joints, painting and replacement of moldings, during the flood. The estimate submitted by this firm having been approved by our insurer;

To authorize the Town manager to grant various contracts relating to the flooding of the basement of the town hall on July 13 all in accordance with the Town's delegation of authority.

To charge these expenses as follows:

Source: 2023 operating budget

Appropriation:

02-194-01-522 "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains", activity "HV – inondation"

02-132-00-451 "frais de déménagement"

02-140-00-649 "mobilier de bureau" Service du Greffe et Affaires publiques

02-160-00-649 "mobilier de bureau" Service des ressources humaines

02-132-00-649 "mobilier de bureau " Service de l'approvisionnement

02-135-00-649 "mobilier de bureau" Service informatique

Expense: \$225,940.84 (taxes included)
Credit: \$206,314.10

CARRIED UNANIMOUSLY

Le conseiller Antoine Tayar quitte les délibérations à 20 h 08.

14. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-09-14

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 25 août 2023 :

Plan n° 2 : 401 Brookfield pour « Peindre les façades de la résidence » ;

Plan n° 3 : 5750 Côte-de-Liesse pour « Nouveau bâtiment industriel : concessionnaire » ;

Plan n° 5 : 5920 Côte-de-Liesse pour « Nouvelle enseigne autonome » ;

Plan n° 7 : 427 Strathcona pour « Nouvelle ouverture dans le mur latéral gauche du sous-sol » ;

Plan n° 8 : 443 Ellerton pour « Ajout de deux lucarnes dans la toiture en arrière » ;

Plan n° 10 : 41 Balfour pour « Agrandissement au mur arrière, ajout d'un vestibule au mur en façade et modifications des ouvertures sur les quatre côtés », selon les réserves suivantes :

- prévoir un joint de retrait pour le vestibule afin de préserver le détail de brique à l'encoignure ;

- retravailler le mur latéral du vestibule en ajoutant une moulure de coin avec le mur de façade tout en retravaillant le panneau ;

Plan n° 11 : 135 Cornwall pour « Modification du PIIA accepté: Modification au revêtement extérieur du mur avant », selon la réserve suivante :

- par souci de s'harmoniser avec le jumelé, remplacer le matériau proposé par un bois peint avec moulures et même détails architecturaux.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 8 septembre 2023 :

Plan n° 1: Royalmount pour « Enveloppe extérieure de la phase 1B du projet Royalmount (Piazza) », selon la réserve suivante :

- l'affichage et l'art urbain va faire partie d'un projet futur ;

Plan n° 3 : 780 Algonquin pour « Modification au PIIA : coloration et revêtement extérieur », selon la réserve suivante :

RESOLUTION NO. 23-09-14

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on August 25, 2023:

Plan no. 2: 401 Brookfield for "Painting the residence's facades";

Plan no. 3: 5750 Côte-de-Liesse for "New industrial building: Dealership";

Plan no. 5: 5920 Côte-de-Liesse for "New stand-alone sign";

Plan no. 7: 427 Strathcona for "New opening in basement left side wall";

Plan no. 8: 443 Ellerton for "Addition of two dormers in the rear roof";

Plan no. 10: 41 Balfour for "Extension to rear wall, addition of vestibule to front facade and modifications to openings on all four sides"; subject to the following:

- provide a recessed joint for the vestibule to preserve the brick detail at the corner;

- rework the vestibule side wall by adding a corner molding with the front facade while reworking the panelling;

Plan no. 11: 135 Cornwall for "Accepted PIIA modification: Modification to front wall cladding"; subject to the following:

- to harmonize with the semi-detached house, replace the proposed material with painted wood with moldings and the same architectural details.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on September 8, 2023:

Plan no. 1: Royalmount for "Exterior envelope for phase 1B of the Royalmount project (Piazza)"; subject to the following:

- the signage and art will be part of a future project;

Plan no. 3: 780 Algonquin for "Modification to the PIIA: coloring and exterior finishing"; subject to the following:

- couleur kaki approuvée, largeur 4" lisse et pose verticale pour le clin ;

Plan n° 5 : 954 MacNaughton pour « Nouveau revêtement en canexel blanc au 2e étage » ;

Plan n° 8 : 65 Lazard pour « Modification au PIIA accepté : Revêtement métallique pour la toiture » ;

Plan n° 9 : 595 Kenaston pour « PIIA échu : Agrandissement » ;

Plan n° 10 : 2328 Lucerne pour « Nouvel affichage pour 1855 Steakhouse » ;

Plan n° 11 : 109 Dobie pour « Ajout d'une marquise au garage détaché », selon la réserve suivante :

- remplacer les colonnes de chaque côté des portes de garage par du bois.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 8 septembre 2023 :

Plan n° 6 : 168 Portland, pour « Modification au PIIA : Changement de toutes les fenêtres (sauf arrière) », recommandation non-favorable à l'unanimité, selon le motif suivant :

- les fenêtres doivent avoir des carreaux comme proposés lors de la recommandation précédente ;

Plan n° 12 : 2090 Cambridge, pour « Modification au PIIA accepté : modification aux façades », recommandation non-favorable à l'unanimité, selon le motif suivant :

- les modifications apportées aux façades n'ont aucune valeur architecturale et le PIIA approuvé doit être respecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Antoine Tayar était absent lors de l'étude de ce point et lors du vote de ce point.

*****Le conseiller Antoine Tayar se joint à nouveau aux délibérations à 20 h 11.*****

**Adoption du Règlement N° 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le
15. stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est**

RÉSOLUTION N° 23-09-15

Objet : Adoption du Règlement N° 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 15 août 2023 ;

- khaki color approved, 4" width smooth and vertical installation for the cladding;

Plan no. 5: 954 MacNaughton for "New white canexel cladding on 2nd floor";

Plan no. 8: 65 Lazard for "Accepted PIIA modification: Metal roof coating";

Plan no. 9: 595 Kenaston for "Expired PIIA: Extension";

Plan no. 10: 2328 Lucerne for "New signage for 1855 Steakhouse";

Plan no. 11: 109 Dobie for "Addition of awning to detached garage"; subject to the following:

- replace the columns on either side of the garage doors with wood.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on September 8, 2023:

Plan no. 6: 168 Portland for "PIIA modification: Change all windows (except rear)"; not favorable due to the following:

- the windows should be paned as proposed in the previous recommendation;

Plan no. 12: 2090 Cambridge for "Modification to approved PIIA: modification to facades"; not favorable due to the following:

- facade modifications have no architectural value, and the approved PIIA must be respected.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le conseiller Antoine Tayar était absent lors de l'étude de ce point et lors du vote de ce point.

*****Le conseiller Antoine Tayar se joint à nouveau aux délibérations à 20 h 11.*****

**Adoption du Règlement N° 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le
15. stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est**

RESOLUTION NO. 23-09-15

Subject: Adoption of By-law No. 1384-45 amending By-law 1384 with respect to traffic and parking regarding parking spaces reserved for the personnel of école Saint-Clément Est

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1384-45 amending By-law 1384 with respect to traffic and parking regarding parking spaces reserved for the personnel of école Saint-Clément Est was preceded by a filing and a notice of motion given on August 15, 2023;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

D'adopter le Règlement N° 1384-45 modifiant le Règlement 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait aux espaces de stationnement réservés pour le personnel de l'école Saint-Clément Est.

To adopt By-law No. 1384-45 amending By-law 1384 with respect to traffic and parking regarding parking spaces reserved for the personnel of école Saint-Clément Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Adoption du second Projet de règlement No 1441-10 modifiant le règlement de zonage No 1441 en ce qui concerne l'installation de génératrices

RÉSOLUTION N° 23-09-16

RESOLUTION NO. 23-09-16

Objet : Adoption du second Projet de règlement No 1441-10 modifiant le règlement de zonage No 1441 en ce qui a trait aux génératrices

Subject: Adoption of second Draft By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

D'adopter, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le second Projet de règlement N° 1441-10 modifiant le règlement de zonage No 1441 en ce qui a trait aux génératrices.

To adopt, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1441-10 amending Zoning By-law No. 1441 with respect to generators.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dépôt, avis de motion et 1er projet de règlement n° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459

RÉSOLUTION N° 23-09-17

RESOLUTION NO. 23-09-17

Objet : Dépôt, avis de motion et 1er projet de règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459

Subject: Filing, notice of motion and first draft By-law No. 1441-11 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys in zone P-459

1. Avis de motion

1. Notice of motion

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le projet de Règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459 et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. 1441-11 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys in zone P-459 and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

2. Adoption du premier projet de règlement

2. Adoption of first Draft By-Law

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

D'adopter le premier projet de Règlement N° 1441-11 modifiant le Règlement de zonage N° 1441 en ce qui a trait au nombre d'étages dans la zone P-459 ;

To adopt the first Draft By-law No. 1441-11 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the number of storeys in zone P-459;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet de règlement, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 4 octobre 2023 à 17 h, soit au moins sept (7) jours après la publication de l'avis public requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 23-09-18

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition de la conseillère Maya Chammas, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 15, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 30.

To hold, in accordance with the *Act respecting Land Use Planning and Development* (CQLR, Chapter A-19.1), a public meeting regarding this Draft By-law, its content and the consequences of its adoption on October 4, 2023 at 17:00, being at least seven (7) days following the publication of the required public notice.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 23-09-18

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the September 21, 2023, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an *Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations* (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Maya Chammas, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the September 21, 2023, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-09-19

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Maya Chammas, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-09-19

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Maya Chammas, and resolved:

To close the meeting at 20:31.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy